

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2009

DELIBERATION

Objet : budget primitif 2009 – budget annexe ZAC du Bois d'Amour

Rapporteur : Marie-Bernadette LE NEVE

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2009 du budget annexe ZAC Le Bois d'Amour, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 1.663.205,40 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 3.210.679,56 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2009 du budget annexe ZAC Le Bois d'Amour par vingt sept voix pour et six voix contre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.